

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET PRINCIPAL**

Numéro SIRET : **20006641300184**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BERNAY**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : ZAE les GRANGES**

**ANNEE 2019**

## SOMMAIRE

### I. Vote du budget

- p.2 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p.3 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p.4 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- p.5 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

### II - Annexes

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.6 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X	
p.7 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X	
p.9 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X	
p.10 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X	
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			X
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme			X
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes			X
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements			X
A3 - Etat des provisions			X
A4 - Etalement des provisions			X
p.11 A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X	
p.12 A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X	
A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement			X
A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement			X
A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement			X
A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement			X
A7 - Etat des charges transférées			X
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers			X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement			X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement			X
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail			X
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé			X
B1.5 - Etat des autres engagements donnés			X
B1.6 - Etat des engagements reçus			X
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget			X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			X
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale			X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
C1 - Etat du personnel			X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier			X
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement			X
C3.2 - Liste des établissements publics créés			X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe			X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe			X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes			X
D2 - Arrêté et signatures			X

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>523 000,00</b>	<b>12 194,58</b>	
6015	Terrains à aménager	520 000,00	0,00	
6041	Achats d'études (autres que terrains à aménager)	3 000,00	0,00	
6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)		6 000,00	
60611	Eau et assainissement		1 194,58	
61521	Terrains		5 000,00	
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>30 000,00</b>	
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement		30 000,00	
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>523 000,00</b>	<b>42 194,58</b>	
66	<b>Charges financières (b)</b>		<b>2 343,42</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance		2 337,58	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		5,84	
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	
022	<b>Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>523 000,00</b>	<b>44 538,00</b>	
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	
042	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	
7133	Variation des en-cours de production de biens	20 000,00	200 000,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>23 000,00</b>	<b>206 000,00</b>	
043	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>2 338,00</b>	
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		2 338,00	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>23 000,00</b>	<b>208 338,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>546 000,00</b>	<b>252 876,00</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2018 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>252 876,00</b>

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	12,51
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6,67
= Différence ICNE N - ICNE N-1	5,84

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

I

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00	200 000,00	
7015	Ventes de terrains aménagés	20 000,00	200 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	3 000,00	0,00	
74751	GFP de rattachement	3 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		23 000,00	200 000,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		42 200,00	
774	Subventions exceptionnelles		42 200,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		23 000,00	242 200,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	523 000,00	8 338,00	
7133	Variation des en-cours de production de biens		8 338,00	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	523 000,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		2 338,00	
796	Transferts de charges financières		2 338,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		523 000,00	10 676,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		546 000,00	252 876,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	252 876,00
---	------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		184 471,62	
2138	Autres constructions		184 471,62	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement			184 471,62	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		30 998,42	
1641	Emprunts en euros		30 998,42	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	
Total des dépenses financières			30 998,42	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			215 470,04	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	523 000,00	8 338,00	
	Charges transférées (9)	523 000,00	8 338,00	
3351	Terrains		8 338,00	
3555	Terrains aménagés	523 000,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			523 000,00	8 338,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			523 000,00	223 808,04

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	223 808,04
--	------------

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## I - VOTE DU BUDGET

I

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	500 000,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
	Total des recettes d'équipement	500 000,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
	Total des recettes financières		0,00	
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 000,00	6 000,00	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)</i>	20 000,00	200 000,00	
3351	Terrains	20 000,00	200 000,00	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 000,00</b>	<b>206 000,00</b>	
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>23 000,00</b>	<b>206 000,00</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)	<b>523 000,00</b>	<b>206 000,00</b>	
			+	
	<b>RESTES A REALISER 2018 (10)</b>	<b>0,00</b>		
			+	
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)</b>	<b>17 808,04</b>		
			=	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>223 808,04</b>		

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE - 27 - ZAE les GRANGES

BP 2019

II - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

A1.2

Emprunts et dettes à l'origine du contrat									
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de fil	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				500 000,00					
16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)	Établissement CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE	31/12/2018	29/03/2019	500 000,00V	EURIBOR	0,48	0,48303	T	X
<b>Total général</b>				500 000,00					N

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## II - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019									
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Capital restant dû au 01/01/2019	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt	Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	ICNE de l'exercice
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00	500 000,00				30 998,42	2 337,58	0,00	12,51
<b>16441 Opérations afférentes à l'emprunt (total)</b>		0,00	500 000,00				30 998,42	2 337,58	0,00	12,51
<b>Total général</b>	N	0,00	500 000,00	14,92 V	EURIBOR	0,48303	30 998,42	2 337,58	0,00	12,51
		0,00	500 000,00				30 998,42	2 337,58	0,00	12,51

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable enDettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification de la circulaire I/OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'annexe.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés), et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisées au 768.

## II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

## II - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		II		II	
		A1.4			
Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou était entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro
Structure					Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	1 100,00% 500 000,00			
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros				
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros				
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros				
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros				
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros				

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A5.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		30 998,42	I 30 998,42
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		30 998,42	30 998,42
1641 Emprunts en euros		30 998,42	30 998,42
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10... Reprise de dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	30 998,42	0,00	D001 0,00	30 998,42

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## II - ANNEXES

II

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A5.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	206 000,00	III 206 000,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	206 000,00	206 000,00
3351	Terrains (4)	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000,00	6 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	206 000,00	0,00	17 808,04	0,00	223 808,04

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 30 998,42
Ressources propres disponibles	IV 223 808,04
Solde	V = IV - II (6) + 192 809,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrir uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.